



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétariat d'État chargé de la prospective. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre :

- le Conseil d'analyse économique,
- le Conseil d'analyse de la société,
- le Conseil d'orientation pour l'emploi,
- le Conseil d'orientation des retraites,
- le Haut conseil à l'intégration.

**PLUS
D'INFOS**

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable
de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

► Economie - Finances

Note d'analyse 197 (Octobre 2010)

S'implanter à l'étranger : un atout pour réaliser sa première innovation

- L'accès aux savoirs, aux compétences et aux nouvelles technologies est au cœur du système d'innovation
- Les déterminants de la 1^{ère} innovation
- La nature du processus d'innovation diffère selon le statut à l'international

Durement touchées par la crise économique, les entreprises industrielles, en particulier les PME, sont l'objet d'une attention renouvelée. Identifié comme une des cinq priorités stratégiques d'investissement pour la France, le soutien à l'industrie et aux PME bénéficie ainsi, dans le cadre du Grand Emprunt, d'un financement de 6,5 milliards d'euros. Cette action en faveur d'une politique industrielle a vocation à s'articuler avec une politique plus large de soutien à la recherche et à l'innovation. En effet, face à la montée en puissance des pays émergents, l'innovation apparaît comme un élément indispensable pour préserver et développer un tissu industriel solide, compétitif et diversifié.

Dans cette optique, cette note s'intéresse aux facteurs susceptibles de favoriser le renforcement des capacités d'innovation des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises de l'industrie manufacturière.

Plus précisément, l'étude, menée sur un échantillon de plus de 2 300 entreprises, se concentre sur l'analyse des caractéristiques des entreprises s'engageant pour la première fois dans des activités d'innovation. La comparaison de ces entreprises primo-innovantes avec celles n'ayant jamais innové permet de mettre en exergue l'importance du degré d'internationalisation des entreprises : en étant présentes sur les marchés étrangers, les firmes ont accès à des savoirs spécifiques qui combinés à leurs propres actifs sont sources d'avantage technologique. Cet effet est d'autant plus fort que les entreprises sont en contact étroit avec l'environnement local. L'implantation à l'étranger constitue ainsi une stratégie efficace pour les entreprises souhaitant mettre en œuvre une démarche innovante.

Note de veille disponible sur www.strategie.gouv.fr
(rubrique publications)

► INFORMATION PRESSE